

Depuis 2016, l'on assiste à un durcissement de la législation européenne dans le domaine sanitaire et phyto sanitaire applicable aux végétaux et produits végétaux qui entrent sur le sol européen.

Ce durcissement s'est traduit par la fixation par l'Union européenne(UE) des limites maximales autorisées de certains pesticides à l'instar du chlorpyrifos, de l'imazalil, du chlorothalonil et de l'ethephon entre autres. En clair, l'UE interdit l'utilisation desdits pesticides par les producteurs désireux d'exporter leurs produits sur le vieux continent. Le problème ? Ces pesticides sont couramment utilisés par les agriculteurs camerounais. Ce qui annihile toute chance de commercer sur ce marché malgré le démantèlement tarifaire.

La question était au centre de la 54e réunion ordinaire du comité APE-UE qui s'est tenu les 26 et 27 avril derniers par visioconférence. La partie camerounaise conduite par Jean Tchoffo, le Secrétaire Général du Minepat, n'est pas passée sans soulever les conséquences que cette législation entraîne sur le déséquilibre des rapports commerciaux entre les deux parties. Elle déplore le fait que l'adoption de ces normes se fasse sans concertation, ne laissant pas le temps nécessaire aux producteurs locaux de s'y adapter. Résultat des courses, les agriculteurs camerounais qui avaient investi dans la production en vue de l'exportation sur le sol européen affichent des pertes énormes. Le rapport de cette rencontre consulté par EcoMatin dresse un constat alarmant. « Un opérateur qui a pris le risque d'exporter du café au dernier trimestre 2020 sur le territoire espagnol a vu ses 5 lots de 88 tonnes de café détenus et ensuite refoulés pour présence de chlorpyrifos » peut-on lire. En effet, apprend-on, la quasi-totalité des produits de rente comme l'ananas, la tomate... ont été refoulés aux portes de l'Europe pour les motifs sus évoqués. « Pour l'année 2020 cette législation a fortement réduit les exportations du Cameroun à destination de l'UE. C'est un gros manque à gagner pour notre pays », nous confie une source au ministère de l'économie.

Echange déséquilibré

Si les produits camerounais peinent à se retrouver sur le sol européen, ceux de l'UE ont le vent en poupe au Cameroun. Depuis le 1er janvier 2021, les véhicules de tourisme et de transport de personnes, les motos, les carburants, ciments etc... en provenance de l'Union Européenne bénéficient d'une exonération douanière de 10%. Cette décote s'appliquera chaque année et de manière progressive jusqu'à exonération totale en 2029. Ceux du 2e groupe composés de groupes électrogènes, intrants pour industrie alimentaire, semi-remorques... bénéficient d'un démantèlement de 60% tandis que ceux du 1er groupe rentrent complètement dans le pays en franchise de douane. Entrée en vigueur en août 2016, les APE

constituent des pertes énormes pour le Cameroun. Le montant des moins-values fiscales est évalué à 25,1 milliards de FCFA depuis le début du démantèlement soit 284 millions en 2016, 1,7 milliards en 2017, 4,3 milliards en 2018, 7,7 milliards en 2019, 8,7 milliards en 2020 et 2,1 milliards entre janvier et mars 2021.

Pour inverser la tendance, le Cameroun plaide pour que les décisions de l'UE se fassent de manière concertée, qu'un délai d'adaptation soit mis sur pied et qu'une assistance technique et des financements soient accordés par la partie européenne.

EcoMatin
